Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
direction du developpement local
et des relations avec les collectivites territoriales
- Bureau de l'Environnement -

ARRÊTÉ

portant modification de la composition de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres.

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles R 341-16 à R 341-25 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit ;

Vu l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment ses articles 8, 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2006 modifié, instituant une commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2013 modifié, portant nomination des membres de la Commission de la Nature, des Paysages et des Sites dans le département des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2015 confiant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la Préfecture à Mme Hélène TOBIE, dans l'attente de l'installation d'un nouveau titulaire ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Hélène TOBIE, en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture des Deux-Sèvres par intérim ;

Vu le courrier électronique du 3 décembre 2015 désignant un membre du comité « des Vieilles Maisons Française » en tant que suppléant ;

Considérant qu'il convient de compléter le collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement pour la formation spécialisée dite « des Sites et Paysages » ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture par intérim,

ARRÊTE

Article 1er : Les articles 1 à 7 de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2013 susvisé sont modifiés comme suit (***en caractères gras***) :

« Article 1er : La Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres est composée ainsi qu'il suit :

Le Préfet ou son représentant, Président.

1°) Collège de représentants des services de l'Etat, membres de droit :

* le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
* le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
* le directeur Interrégional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
* l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;
* le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
* le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant ;

2°) Collège de représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

a) – représentants du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

* le Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres ou son représentant, Mme. Maryline GELEE, conseillère départementale du VAL DE THOUET ;
* Mme. Séverine VACHON, conseillère départementale de MIGNON-ET-BOUTONNE ;
* M. Bernard BELAUD, conseiller départemantal de MIGNON-ET-BOUTONNE ;
* Mme. Rose-Marie NIETO, conseillère départementale de NIORT-1 ;
* M. Romain DUPEYROU, conseiller départemental de NIORT-1 ;
* Mme Elodie TRUONG, conseillère départementale de NIORT-2 ;
* Mme Chantal BRILLAUD, conseillère départementale de CELLES-SUR-BELLE ;
* Mme Coralie DENOUES, conseillère départementale de LA GÂTINE ;
* M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de LA GÂTINE ;

b) – représentants des communes :

* M. Pierre BIGOT, maire de MARNES ;
* M. Claude REDIEN maire de TILLOU ;
* M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES :
* M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE ;
* M. Olivier FOUILLET, maire d'AIRVAULT ;
* M. Christian ROCHARD, maire de LUCHE-THOUARSAIS :
* M. Patrice HUCTEAU, maire de VILLIERS-EN-BOIS ;
* M. Gérard PERRIN, maire d'AUGE ;
* M. Michel PAILLEY, adjoint au maire de NIORT ;
* M. André BEVILLE, maire de SAINT-JEAN-DE-THOUARS ;
* M. Michel SIMON, maire de COULON ;
* M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de PARTHENAY ;
* Mme Marguerite DUBRAY, conseillère municipale de BRESSUIRE ;
* Mme Dany BREMAUD, maire de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD ;
* M. Jean-Marc GIRET, maire de VASLES ;
* M. Claude ROULLEAU, maire de PRAHECQ.

c) – représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

* Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre ;
* M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
* M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
* M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine ;
* M. Jean-Marie CLOCHARD, vice-président de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre;
* M. Pierre RAMBAULT, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
* M. Daniel BARRE, conseiller communautaire à la Communauté de Communes Val de Boutonne ;
* M. Didier VOY, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;
* M. Claude POUSIN, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
* M. Nicolas GAMACHE, vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

3°) <u>Collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :</u>

a) –personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie :

* Mme Evelyne HENRIOT, paysagiste conseil ;
* Mme Sandra BENHAMO, paysagiste ;
* M. Guy NAULLEAU, chercheur retraité du Centre National de la Recherche Scientifique ;
* M. Xavier BONNET, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.

b) – représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement:

* M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
* M. James MEUNIER, Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
* M. Dominique VINCENDEAU, technicien supérieur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
* M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
* M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
* M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;
* Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement ;*

* M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement ;*
* M. Jean-Michel PASSERAULT, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;*
* M. Damien CHIRON, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;*
* M. Daniel BARRE, *Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement ;*

c) – représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :
* M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
* M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
* Mme Brigitte BONISSEAU, présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
* M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ;

4°) Collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.
* M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
* M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
* M. Xavier FICHET, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;*
* M. Jacques PELLERIN, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;*
* M. Nicolas COTREL, *Deux-Sèvres Nature Environnement ;*
* M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement ;*
* Mme Geneviève SAUVE, ingénieur forestier ;
* M. Raphaël GRIMALDI, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
* Mme Sabrina MAIANO, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes ;
* Mme Estelle RODON, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin* ;
* M. Jean-Pierre PETORIN, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin ;*
* M. Rémi FRUCHARD, délégué départemental des *Vieilles Maisons Françaises ;*
* **M. Olivier LOYER, association *Vieilles Maisons Françaises ;***
* M. Philippe LAHOUSSE, architecte ;
* Mme Isabelle HERRERO, architecte ;
* M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de *Maisons Paysannes de France ;*
* Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de *la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ;*
* M. Said RAHMANI, société *Clear Channel France ;*
* M. Fabien VOLSON, société *Clear Channel France;*
* M. Laurent SCATTOLON, société *CBS Outdoor ;*
* M. Philippe FRADELIZI, société *CBS Outdoor ;*
* M. Jean-François DERAY société *Signa Box* ;
* M. Jean-Paul CHOISIE, société *Atelier M'Prim 86 ;*
* M. Serge BODY, *SA Roy ;*
* M. Jean-Pierre GRANET, *S.A. Carrières Kléber Moreau* ;
* M. Bruno FARDOIT, *S.A. Carrière de Luché* ;
* M. Damien BUCKEL, *S.A.S. Lafarge Granulats Ouest;*
* M. Michel GAUBAN, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres ;
* M. Daniel CHARRIER, directeur du Secteur Unité Centre Aquitaine Agence Réseau Pro de NIORT.
* M. Xavier BONNET, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
* M. Guy NAULLEAU, chercheur retraité du Centre National de la Recherche Scientifique ;
* M. Bernard RAGOT, responsable du parc animalier *Zoodyssée ;*
* M. Frédéric JOURDIN, animalier au parc animalier *Zoodyssée ;*

M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de *l''Amicale des Volières ;*
* Mme Simone BOURON, éleveur ;

* M. Cyril PIOCHAUD, *SARL Animaniort*,
* M. Patrick TOUCHARD, *SARL Animaniort ;*

Article 2 : Cette Commission se réunit en cinq formations spécialisées, présidées par le Préfet ou son représentant et composées à parts égales de membres de chacun des quatre collèges.

1°)- une formation spécialisée dite « de la Nature » ;
2°) une formation spécialisée dite « des Sites et Paysages » ;
3°) une formation spécialisée dite « de la Publicité » ;
4°) une formation spécialisée dite « des Carrières » ;
5°) une formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive ».

Article 3 : La formation spécialisée dite « de la Nature » est composée comme suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat ;
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT maire de MARNES.	- M. Nicolas GAMACHE, maire de COUTIERES.
- M. Claude REDIEN, maire de TILLOU.	- M. Jean-Marie HAYE, maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE.
- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut-Val-de-Sèvre.	- M. Norbert BONNEAU, Vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- Mme Séverine VACHON, conseillère départementale de Mignon-et-Boutonne.	- Mme Rose-Marie NIETO conseillère départementale de Niort-1.

3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Gilles GUILBARD, administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.	- M. James MEUNIER, Administrateur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.	- M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- M. François CHAUVEAU,	- M. Bruno LEPOIVRE,

Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Mme Brigitte BONISSEAU, présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière.	- M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière.

4) Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Xavier FICHET, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.*	- M. Jacques PELLERIN, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.*
- M. Nicolas COTREL, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*	- M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*
- Mme Geneviève SAUVE, paysagiste.	- Non désigné-
- M. Raphaël GRIMALDI, responsable de l'antenne Deux- Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes.	- Mme Sabrina MAIANO, antenne Deux- Sèvres du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes.

5) Lorsque la Commission se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives, à y participer sans voix délibérative.

Article 4 : La formation spécialisée dite « des Sites et Paysages » est composée comme suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat :

- le directeur régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ;
- le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Pierre BIGOT maire de MARNES.	- M. Nicolas GAMACHE, maire de Coutières
- M. Claude REDIEN, maire de TILLOU.	- M. Jean-Marie HAYE, Maire de BRIOUX-SUR-BOUTONNE
- Mme Yvelise BALLU-BERTHELLEMY, vice-présidente de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.	- M. Norbert BONNEAU, vice-président de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- M. Michel SIMON, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Niortais.	- M. Louis-Marie GUERINEAU, vice-président de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

- M. Romain DUPEYROU, conseiller départemental de Niort-1.	- M. Bernard BELAUD, conseiller départemental de Mignon-et-Boutonne.

3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Evelyne HENRIOT, paysagiste conseil.	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste.
- Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*	- M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*
- M. Jean-Michel PASSERAULT, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.*	- M. Damien CHIRON, *Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.*
- Mme Brigitte BONISSEAU, Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière.	- M. Mathieu FORMERY, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière.
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

4) Collège des personnalités compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Claude SAPKAS-KELLER, délégué départemental de *Maisons Paysannes de France.*	- Mme Florence WAECHTER, déléguée départementale de la *Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France.*
- Mme Geneviève SAUVE, ingénieur forestier.	- Non désigné -
- M. Philippe LAHOUSSSE, architecte.	- Mme Isabelle HERRERO, architecte.
- Mme Estelle RODON, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin.*	- M. Jean-Pierre PETORIN, *Coordination pour la Défense du Marais Poitevin.*
- M. Rémi FRUCHARD, délégué départemental des *Vieilles Maisons Françaises.*	**- M. Olivier LOYER, membre du comité départemental de *Vieilles Maisons Françaises.***

Article 5 : La formation spécialisée dite « de la Publicité » est composée comme suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Elodie TRUONG, conseillère départementale de Niort-2.	- Mme Chantal BRILLAUD, conseillère départementale de Celles-sur-Belle.
- M. Michel PAILLEY, Adjoint au maire de Niort	- M. Albert BOIVIN, conseiller municipal délégué de Parthenay.
- M. Didier VOY, Vice-président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	- M. Claude POUSIN, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la Nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Evelyne HENRIOT, paysagiste conseil.	- Mme Sandra BENHAMO, paysagiste.
- Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement*.	- M. Jean Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement*.
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

4) Collège des professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Said RAHMANI, société *Clear Channel France.*	- M. Fabien VOLSON, société *Clear Channel France.*
- M. Laurent SCATTOLON, société *CBS Outdoor.*	- M. Philippe FRADELIZI, société *CBS Outdoor.*
- M. Jean-François DERAY, société *Signa Box*	- M. Jean Paul CHOISIE, société *Atelier M'Prim 86.*

5) Le maire de la commune intéressée par le projet ou le président du groupe de travail intercommunal prévu à l'article L.581-14 du code de l'Environnement.

Article 6 : La formation spécialisée dite « des Carrières » est composée comme suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant ;
- l'Architecte des Bâtiments de France, chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, Gilbert FAVREAU.	- Mme Maryline GELEE, conseillère départementale du Val de Thouet .
- M. Olivier FOUILLET, maire d'Airvault.	- M. Christian ROCHARD, maire de Luché-Thouarsais.
- M. Jean-Marie CLOCHARD, Vice-président de la communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.	- M. Pierre RAMBAULT, Vice-président de la communauté de Communes du Thouarsais.

3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des Sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'Environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Daniel BARRE, *Association de Protection d'Information et d'Etude de l' Eau et de son Environnement.*	- non désigné -.
- M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*	- Mme Catherine TROMAS *Deux-Sèvres Nature Environnement* .
- M. François CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres .	- M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres .

4) Collège des représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Serge BODY, *S.A. Roy.*	- M. Jean-Pierre GRANET, *Carrières Kléber Moreau.*
- M. Bruno FARDOIT, *S.A. Carrière de Luché.*	- M. Damien BUCKEL, *S.A.S. Lafarge Granulats Ouest*
- M. Michel GAUBAN, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres.	- M. Daniel CHARRIER, Syndicat départemental des Négociants en Matériaux des Deux-Sèvres

5) Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée.

Article 7 : La formation spécialisée dite « de la Faune Sauvage Captive » est composée ainsi qu'il suit :

1) Collège des représentants des services de l'Etat :
- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le directeur Interrégional de Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- le directeur départemental des Territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

2) Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Patrice HUCTEAU maire de Villiers-en-Bois	- Mme Dany BREMAUD, maire de Saint-Hilaire-La-Palud
- M. Gérard PERRIN, maire d'Augé.	- M. Jean-Marc GIRET, maire de Vasles.
- M. Daniel BARRE, conseiller communautaire de la communauté de communes Val-de-Boutonne.	- M. Nicolas GAMACHE, vice-président de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine.
- M. Hervé de TALHOUËT-ROY, conseiller départemental de la Gâtine.	- Mme Coralie DENOUES, conseillère départementale de la Gâtine.

3) Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Alain DUPEUX, vice-président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique .	- M. Pierre LACROIX, président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- Mme Catherine TROMAS, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*	- M. Jean-Michel MINOT, *Deux-Sèvres Nature Environnement.*
- M. Dominique VINCENDEAU, technicien supérieur de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.	- M. David BERTHONNEAU, technicien de la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- M. Xavier BONNET, C.N.R.S. Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.	- M. Guy NAULLEAU, chercheur C.N.R.S. retraité

4) Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

Membres titulaires	Membres suppléants
- M. Bernard RAGOT, responsable du parc zoologique *Zoodyssée.*	- M. Frédéric JOURDIN, animalier au parc zoologique *Zoodyssée.*
- M. Jean-Pierre QUINTARD, administrateur de *l'Amicale des Volières.*	- Mme Simone BOURON, éleveur.
- M.Cyril PIOCHAUD, SARL *Animaniort.*	- M. Patrick TOUCHARD, SARL *Animaniort.*
- M. Noël GUILLON, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé.	- M. Jean-Louis DUBREUIL, Centre National de la Recherche Scientifique - Centre d'Etudes Biologiques de Chizé. »

Article 2 : Le mandat des nouveaux membres désignés par la présente décision arrivera à expiration en même temps que celui des membres désignés par l'arrêté susvisé, soit le 18 mars 2016.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2013 portant composition de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Deux-Sèvres demeurent inchangées.

Article 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée aux membres de la Commission.

Fait à NIORT, le 30 décembre 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture par intérim,

Hélène TOBIE